
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #890-01-26
modifiant le Règlement 890-23 sur la démolition d'immeubles**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion du projet	2 février 2026
Dépôt du projet	2 février 2026
Adoption du projet	2 février 2026
Tenue de l'assemblée publique	18 février 2026
Adoption	2 mars 2026
Certificat de conformité de la MRC	13 mai 2026
Entrée en vigueur	14 mai 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 14^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



Carl De Montigny
Directeur général et greffier-trésorier adjoint